



Plan de développement régional de la chirurgie ambulatoire

SOURCES

- Plan régional 2008
- Programme national GDR
- Guide méthodologique pour l'élaboration du SROS/PRS (V2bis)
- Travaux de l'IPC chirurgie

3 AXES

1. Développer la chirurgie ambulatoire dans son ensemble
2. Garantir la qualité, la sécurité et l'efficacité des soins
3. Promouvoir la chirurgie ambulatoire auprès des PS et accompagner les établissements

1^{er} Axe : Développer la chirurgie ambulatoire dans son ensemble

Objectif 1 – Etendre ce mode de prise en charge à l'ensemble de l'activité de chirurgie et des patients éligibles.

- 2011 = 17 GM, 2012 = ensemble de l'activité
- Suivi des données d'activité
- Sensibilisation des établissements (envoi courrier)
- Poursuite et suivi de la MSAP...
- Définition par établissement d'une liste d'actes réalisables en chirurgie ambulatoire

1^{er} Axe : Développer la chirurgie ambulatoire dans son ensemble

Objectif 2 – Soutenir la chirurgie ambulatoire innovante

- Identification d'un centre de référence régional de formation pour des pratiques inégalement développées (appel à projet)
- Identification d'un centre de référence par type d'actes pour le développement de pratiques quasi inexistantes en ambulatoire (appel à projet)
- Développement de centres de CA exclusive (en attente de directives nationales)

1^{er} Axe : Développer la chirurgie ambulatoire dans son ensemble

Objectif 3 – Développer l'activité de chirurgie ambulatoire particulièrement dans les CHU et les établissements de référence

- Fixation d'objectifs spécifiques (avenant CPOM, entretiens d'évaluation des directeurs des établissements publics)
- Intéressement au développement de la chirurgie ambulatoire (appel à projet)

2^{ème} Axe – Garantir la qualité, la sécurité et l'efficacité des soins

Objectif 1 – Développer la pratique de la chirurgie ambulatoire au sein d'unités disposant d'une organisation spécifique

- Amélioration de l'organisation des UCA suite aux résultats de l'enquête ARS avril 2011 : identification des points à améliorer (courrier DGARS 26/08)
- Suppression de la chirurgie ambulatoire "foraine" : communication sur les règles de codage en UM11 (courrier DGARS 26/08)

2^{ème} Axe – Garantir la qualité, la sécurité et l'efficacité des soins

Objectif 2 – Mieux inscrire la chirurgie ambulatoire dans les parcours et les filières de soins (notamment pour les enfants et les personnes âgées)

- Information du MT en amont et en aval
- Prise en charge de la douleur et des nausées/vomissements
- Appel ou passage d'une IDE ou visite du MT à J + 1
- Organisation du chemin clinique du patient
- Généralisation de la messagerie sécurisée
- Action spécifique à destination des EHPAD et des états PH : sensibilisation, préparation de l'hospitalisation, préparation de la sortie

2^{ème} Axe – Garantir la qualité, la sécurité et l'efficacité des soins

Objectif 3 – Evaluer les pratiques, la qualité et la sécurité des prises en charge en chirurgie ambulatoire

- Mise en place d'un tableau de bord à partir d'indicateurs qualité communs
- Suivi annuel des indicateurs
- Incitation aux analyses de pratiques professionnelles

Objectif 4 – Favoriser l'évaluation de la satisfaction des patients

- Questionnaire spécifique

3^{ème} Axe : Promouvoir la chirurgie ambulatoire auprès des PS et accompagner les établissements

Objectif 1 – Promouvoir la chirurgie ambulatoire

- Auprès du public

Publication d'un article dans Ouest-France et éventuellement émission télévisée (France 3, TV Rennes)

Information des usagers via le CISS Bretagne et les mardis de la Santé au CHU de Rennes

3^{ème} Axe : Promouvoir la chirurgie ambulatoire auprès des PS et accompagner les établissements

- Auprès des professionnels des établissements

Formation initiale et continue des chirurgiens et des PS (université, FMC)

Réactivation par les professionnels du collège des coordonnateurs UCA

Réactivation de la lettre Breiz Ambu

Organisation par l'ARS d'une journée régionale annuelle

Mise en place du site Extranet de l'ARS.

3^{ème} Axe : Promouvoir la chirurgie ambulatoire auprès des PS et accompagner les établissements

- Auprès des médecins traitants et des IDE libéraux :

Formations spécifiques, notamment à la prise en charge de la douleur

Expérimentation avec l'URPS

3^{ème} Axe : Promouvoir la chirurgie ambulatoire auprès des PS et accompagner les établissements

Objectif 2 – Accompagner les établissements

- Organisation du bloc (benchmark)
- Action ANAP

3^{ème} Axe : Promouvoir la chirurgie ambulatoire auprès des prescripteurs et accompagner les établissements

Objectif 3 – Identifier un professionnel de santé (médecin ou cadre) en appui de l'ARS pour une aide à la mise en œuvre opérationnelle (mutualisation des pratiques, des procédures...(appel à projet)